

Rapport de la séance du conseil communal du 13 juillet 2007

SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAL DU 13 JUILLET 2007

La séance a lieu dans la salle des séances de la maison communale à Roeser. Elle débute à 8.30 heures et se termine à 9.40 heures. La séance est présidée par Monsieur Arthur Sinner.

Présences: Marcel Dondelinger, Suzette Dostert-Wagener, Pierrette Ferro-Ruckert, Nicole Frantz, Tom Jungen, Léonie Klein-Hoffmann, Renée Quintus-Schanen, Edy Reding, Jean-Paul Reiter, Camille Schleck, Arthur Sinner.

Absence(s):/

Remarque: Lorsque le vote n'est pas spécifié, la décision a été prise à l'unanimité des voix.

1. Personnel enseignant - Démission d'une institutrice de l'éducation préscolaire

A huis clos et par vote secret le conseil accepte la démission présentée par Mme Martine Lambert, institutrice à l'éducation préscolaire de la commune de Roeser depuis l'année scolaire 1993/1994.

2. Organisation scolaire 2007/2008 - Nomination de personnel enseignant (2e liste)

A huis clos et par vote secret la personne suivante est nommée :

• Christine Lambert (enseignement primaire)

3. Organisation scolaire 2007/2008 - Règlement d'organisation provisoire

Le règlement d'organisation pour l'année scolaire 2007/2008 qui commencera le vendredi, 15 septembre 2007 et prendra fin le samedi, 15 juillet 2008, pour l'éducation préscolaire (précoce et préscolaire) et l'enseignement primaire est arrêté provisoirement.

Répartition des classes	
Éducation précoce	3 classes
Éducation préscolaire	6 classes
Enseignement primaire	20 classes

4. Organisation scolaire 2007/2008 Décharge d'un instituteur

Une décharge totale de 23 unités est accordée à M. Albert Petesch, instituteur à l'école communale de Roeser, pour l'année scolaire 2007/2008 dans le cadre du projet "Cinéma à l'école".

	VOTE	
10 Oui	1 Non	0 Abstention(s)

5.1 Communications du collège échevinal

Le collège informe sur le refus par le Ministère de l'Intérieur et de l'Aménagement du territoire de l'introduction d'une taxe sur les huiles minérales. Les trois communes concernées, à savoir Mamer, Mertert et Roeser vont se concerter pour entamer une action en justice contre la décision du ministre.

5.2 Questions écrites des conseillers

Néant.

6. Convention ASFT pour l'année 2007 relative au centre de rencontre pour jeunes

Le conseil approuve la convention signée le 18 décembre 2006 entre le Ministère de la Famille et de l'Intégration, l'organisme gestionnaire et la commune de Roeser déterminant la gestion du centre de rencontre pour jeunes sis à Roeser pour l'année 2007.

7. Centre de secours du service d'incendie - extension : projet définitif

Le projet de travaux d'extension du centre de secours du service d'incendie formant partie du complexe communal de Roeser est approuvé.

Les travaux consistent en un agrandissement à l'arrière du bâtiment qui offrira un garage supplémentaire pour une camionnette, des surfaces de stockage supplémentaires et une redisposition des vestiaires en un seul local, de même que la séparation des toilettes pour hommes et dames.

Devis établi par le bureau d'architecture Klein & Müller		
Gros-oeuvre et aménagements extérieurs	94.012,00 €	
Installations techniques	38.640,00 €	
Fermeture du gros-oeuvre	64.175,00 €	
Honoraires d'architecte et d'ingénieur	60.343,24 €	
Total général hors TVA	309.353,24 €	
TVA sur travaux	37.351,50 €	
TVA sur honoraires	9.051,49€	
Total général TTC	355,756,23€	



Rapport de la séance du conseil communal du 13 juillet 2007

8. Réaménagement du cimetière de Crauthem : projet

Le projet de réaménagement du cimetière de Crauthem comprenant l'aménagement de l'allée principale, la transformation de l'espace du columbarium et l'embellissement de l'entrée est approuvé.

Le projet sera réalisé en plusieurs phases réparties sur plusieurs exercices budgétaires.

Devis établi par le service technique commi	unal
Phase 1 - Allée principale	114.486,00€
Phase 2 - Place devant la morgue	123.500,00€
Phase 3 - Chemin du souvenir	155.930,00€
TVA sur travaux	59.087,40 €
Total général TTC	453.003,40€

9.1 Impôt commercial : fixation du taux multiplicateur pour l'année d'imposition 2008

Le taux multiplicateur en matière d'impôt commercial sur les bénéfices et capital d'exploitation pour l'année d'imposition 2008 est fixé à 300%.

9.2 Impôt foncier : fixation des taux multiplicateurs pour l'année d'imposition 2008

Les taux multiplicateurs en matière d'impôt foncier pour l'année d'imposition 2008 sont fixés comme suit :

- A 500%
- B1 750%
- B3 500%
- B4 250%

10.1 Subsides aux associations

Un subside extraordinaire de 125 € est alloué à la Fédération Nationale des Corps de Sapeurs-Pompiers pour la participation au congrès fédéral 2007.

10.2 Subsides aux associations

Un subside extraordinaire de 10.000 € est alloué aux corps des sapeurs-pompiers afin de le soutenir dans l'acquisition d'un nouveau véhicule de transport de personnes secondaire.

11. Actes notariés

Deux actes notariés relatifs à des emprises effectuées dans un but d'utilité publique sont approuvés.

12. Requalification des contrats de travail de chargés de cours

Les contrats à durée déterminée de cinq chargés de cours actuellement en service sont requalifiés en contrats de travail à durée indéterminée

13. Questions orales des conseillers

Léonie Klein-Hoffmann:

- J'ai constaté que de plus en plus de piétons traversent les voies ferrées à hauteur de la gare de Berchem. Il est absolument nécessaire d'intervenir encore auprès des CFL à ce sujet.
- Il faudrait refaire le tapis de la cour d'école de Crauthem.
- L'accumulation de déchets derrière la maison relais de Roeser n'est ni esthétique, ni hygiénique. L'administration communale pourrait-elle renforcer les mesures qu'elle a déjà prises ?

Edy Reding:

 Comme il n'est toujours pas réellement tranché à quelle région la commune de Roeser est rattachée, je propose que l'administration communale prenne une nouvelle initiative concernant son classement régional dans le cadre de l'aménagement du territoire.

Camille Schleck:

- J'ai surpris des jeunes sur le toit du pavillon de l'école de Berchem. Outre le fait que ce genre d'exercice est dangereux, il y a risque de détérioration de l'isolation de la toiture. Il faudrait rechercher par quel endroit les jeunes ont réussi à escalader pour prendre les mesures adéquates pour empêcher l'accès au toit.
- Des dégâts, dont une partie a déjà été réparée par le TC Réiserbann, ont été causés au terrain de tennis en raison des travaux de construction du centre de rencontre. Le grillage devrait encore être remis en état et en ce cas il faudrait concevoir une meilleure protection contre le vandalisme.